Septembre 2008 N° 32

Réalisation—édition : MATHELIN Catherine 6887 St Médard

Herbeumont Infos

http://www.herbeumont.be

25 aout 2008 : Christian LEROY, nouvel échevin.

Foulouze

Gribomont

Herbeumont

Lingié

Martilly

Menugoutte

St Médard

Straimont

HERBEUMONT INFOS

www.herbeumont.be

EDITO

Au cours des derniers mois qui viennent de s'écouler, trois mots me sont apparus importants et parfois difficiles à concilier : écoute, respect et tolérance réciproque. Apprendre à vivre en harmonie avec les autres, dans le respect, l'équité et la justice. Voilà des mots simples mais oh combien difficiles à mettre en pratique ! Il est très difficile de concilier des avis divergents, des points de vue opposés, de trouver des solutions acceptées par l'ensemble des parties en présence. Ce n'est possible que si chacun fait un pas et respecte les engagements pris. Ce n'est possible que si les débats et critiques sont constructifs et amènent à un mieux.

Les « yakas », « moi, je ferais ceci... », « lettres anonymes », les interprétations et rumeurs ne font pas avancer le développement collectif. Nul n'est omniscient, ni infaillible, mais chacun peut apporter son regard particulier, le soumettre aux autres, et que du débat sorte une idée large, ou une proposition concrète utile. Le débat, en des termes courtois, fait avancer les choses.

Je rappelle à tout un chacun que « ma porte » comme celle de l'ensemble des échevins et conseillers est toujours ouverte et que nous ne pouvons améliorer les choses que lorsque nous connaissons les problèmes ou lorsque des propositions nous sont formulées !

Catherine MATHELIN

Sommaire :

- Editorial
- Etat civil
- Modification des attributions
- Informations du Centre d'action sociale
- Bilan des projets
- Premier anniversaire de l'espace culture
- Informations AIVE
- Informations IDELUX
- Hen-rencontact
- Vente de bois de chauffage
- Associations de la commune
- Découverte de Bon Pain
- Plumes de vacances
- Activités de nos enfants
- Promenades de l'Homme mort et de la Chapelle
- Sapins et cousins
- Renouvellement du Conseil provincial des jeunes
- Quelques conseils énergétiques
- Les chats errants
- Notre commune partenaire du Contrat rivière
- Journées du patrimoine
- Marche et allure libre
- Si on chantait ?
- Exposition cartes postales

1. ETAT CIVIL

LISTE DES NAISSANCES

1. MAELSCHALCK Laura René
   née à Libramont-Chevigny, le 05/10/2007
   fille de Michel et de CUYPERS Sylvie
   adresse: Herbeumont

2. MAUFORT Léa Arlette Brigitte Nathalie
   née à Libramont-Chevigny, le 30/10/2007
   fille de Pascal Albert Christian Ghislain de SCHOONJANS Valérie Anne
   adresse : Herbeumont

3. CROQUET Chelsea
   née à Libramont-Chevigny, le 04/11/2007
   fille de Emmanuel Jean-Charles et de PIETQUIN Jessica Marina
   adresse : Herbeumont

4. TOUSSAINT Fleur Paola Bob
   née à Libramont-Chevigny, le 05/12/2007
   fille de Jean-François Marie Gérard Ghislain et de FELLER Fabienne
   adresse : Straimont

5. MONTERO REDONDO Charline Emilie Thomas
   née à Libramont-Chevigny, le 06/12/2007
   fille de François-Xavier et de GEERAERT Anne Françoise
   adresse : Saint-Médard

6. GUEBEN Félix
   né à Libramont-Chevigny, le 28/12/2007
   fils de Stéphane Guy et de DEMOUSTIER Céline
   adresse : Saint-Médard

7. GRUDZIEN Timo
   né à Libramont-Chevigny, le 31/12/2007
   fils de Yoann Théodore Stanislas et de BONNENBERGER Sarah
   adresse : Straimont

8. AMENDOLA Lorena Fiona Laura
   née à Liège, le 17/01/2008
   fille de Carmelo Fortunato et de GILLES Christine Jeanne Ghislaine
   adresse : Saint-Médard

9. CUVELIER Noémie
   née à Libramont-Chevigny, le 26/02/2008
   fille de Dany et de PAHAUT Sophie Nicole Pascale
   adresse : Saint-Médard

10. BRIEL Baptistine Capucine Ghislaine
née à Libramont-Chevigny, le 29/02/2008
fille de Philippe et de SERET Charlotte Michelle Danielle
adresse : Saint-Médard

11. VALENTIN Madysson Vicky Elisabeth
née à Libramont-Chevigny, le 02/03/2008
fille de Kathy Marcelle Denise
adresse : Saint-Médard

12. GOSSET Nina Lucie Marie
née à Libramont-Chevigny, le 23/04/2008
fille de Jean François Claude Raoul et de NEMRY Anne-Françoise Agnès Marcelle

13. HOURAND Steven Emile Francis
né à Libramont-Chevigny, le 09/05/2008
fils de Emile Hubert Jacques et de DURIAU Jenny Jacques Sabine Marianne

14. JACQUET Nolan
né à Libramont-Chevigny, le 28/05/2008
fils de Mathieu et de GRIBOMONT Magali Marie Nathalie Ghislaine
adresse : Saint-Médard

15. PIRON Elodie Marina Gaëtan Ghislaine
née à Libramont-Chevigny, le 27/06/2008
fille de Didier Joseph Roger et de CASSART Sophie Fabienne Paule Ghislaine
adresse : Straimont

16. JACQUES Lisa Anne Christiane
née à Libramont-Chevigny, le 23/07/2008
fille de Benoît Gilbert André et de TIMMERMANS Nathalie Marie Roberte
adresse : Herbeumont

17. BAY Mattis Ghislain
né à Libramont-Chevigny, le 25/07/2008
fils de Fabian Augustin Hubert et de GONTY Sonia Nicole Marie-Thérèse
adresse : Menugoutte

18. FAYS Nicolas Niaina
né à Libramont-Chevigny, le 07/08/2008
fils de Richard et de RANDRIAMAHEFA Razafindramasy
adresse : Saint-Médard

MARIAGES

1. PECHEUR Jacky et DEVILLET Monique Jeannine Séraphine
mariés à Herbeumont, le 19/01/2008

2. DE SCHOENMACKERS Fabrice Philippe Solange Ghislain et GUIDI Manuelle Jeanne Angela
mariés à Herbeumont, le 05/07/2008

LISTE DES DECES

1. MAISSIN Marie-Louise Ghislaine, décédée à Herbeumont, le 09/10/2007 (Saint-Médard)
2. FURST Irène Emilienne, décédée à Libramont-Chevigny, le 22/10/2007 (Herbeumont)
3. BLETTNER Danièle Georgette, décédée à Liège, le 03/11/2007 (Saint-Médard)
4. STIEGEN Hélène Jacqueline, décédée à Libramont-Chevigny, le 07/11/2007 (Herbeumont)
5. CHAUDREL Germaine Christine, décédée à Sainte-Ode, le 08/11/2007 (Herbeumont)
6. HOLTGEN Irène Catherine, décédée à Herbeumont, le 09/12/2007 (Herbeumont)
7. THEMANS Louis Joseph Charles, décédé à Herbeumont, le 25/12/2007 (Martilly)
8. BOULANGER Mauricette Augusta, décédée à Bruxelles, le 29/12/2007 (Herbeumont)
9. BOULANGER Lucie Marie, décédée à Herbeumont, le 02/01/2008 (Herbeumont)
10. PICART Marie Adelphine, décédée à Herbeumont, le 08/01/2008 (Herbeumont)
11. LEITZ Chantal Marie Alberte, décédée à Libramont-Chevigny, le 09/02/2008 (Saint-Médard)
12. ROGER Alice Lucienne, décédée à Herbeumont, le 17/02/2008 (Herbeumont)
13. FRANCOIS Jeanne Josée Andrée, décédée à Libramont-Chevigny, le 22/02/2008 (Saint-Médard)
14. NICOLAS Marguerite Blanche Ernestine, décédée à Herbeumont, le 27/02/2008 (Herbeumont)
15. GEORGES Henri François, décédé à Tournai, le 03/03/2008 (Saint-Médard)
16. DOLHIN Georges, décédé à Herbeumont, le 14/03/2008 (Herbeumont)
17. PATERNOSTER Pierre Paul, décédé à Herbeumont, le 30/03/2008 (Straimont)
18. LEDANT Léona Hermance, décédée à Herbeumont, le 12/04/2008 (Herbeumont)
19. TINANT Jean-Paul Roland, décédé à Libramont-Chevigny, le 14/04/2008 (Herbeumont)
20. POLFER Renée Marie Augusta, décédée à Sainte-Ode, le 15/04/2008 (Herbeumont)
21. VERLEY Sidonia Virginia, décédée à Ottignies-LLN., le 22/04/2008 (Herbeumont)
22. DEBONI José Philomène, décédée à Sainte-Ode, le 26/04/2008 (Herbeumont)
23. NAVARRE Marie-José Alexise, décédée à Herbeumont, le 06/05/2008 (Herbeumont)
24. HUART Anne-Marie, décédée à Herbeumont, le 25/05/2008 (Saint-Médard)
25. CHAMPION Henri Jean Joseph, décédé à Sainte-Ode, le 26/05/2008 (Herbeumont)
26. BAILLEUX Louisa, décédée à Herbeumont, le 29/05/2008 (Herbeumont)
27. FAES Joël Elie, décédé à Sainte-Ode, le 26/06/2008 (Herbeumont)
28. LANGLOIS Marthe Lucienne, décédée à Libramont-Chevigny, le 06/07/2008 (Herbeumont)
29. LEFEBVRE Marie Yvonne Joséphine, décédée à Libramont-Chevigny, le 11/07/2008 (Saint-Médard)
30. RENOTTE Philippe Jacques Joseph Ghislain, décédé à Bouillon, le 16/07/2008 (Saint-Médard)

Anne PEREMANS

2. Modification de la composition du Collège communal et des attributions

Suite à la démission de Monsieur Aurélien GOMEZ de son poste d'échevin, c'est Monsieur Christian LEROY qui prend fonction. L'ensemble du collège souhaite à Aurélien beaucoup de réussite et de bonheur dans ses nouveaux projets et à Christian la bienvenue dans l'équipe. Les attributions ont été quelque peu modifiées et se répartissent comme suit :

Bourgmestre C. Mathelin	1er Echevin J. Guillaume	2ème Echevine E. Werner	3ème Echevin C. Leroy	T. Masson
Affaires générales Administration Population – Etat civil Affaires électorales Communication et relations publiques Police Enseignement Accueil extrascolaire Mobilité et sécurité Culture Energie PCDR	Finances Affaires sociales Tourisme Patrimoine Urbanisme et aménagement du territoire, PCA Affaires juridiques Troisième âge et handicaps Dossiers européens Président du contrat rivière	Travaux publics Agriculture Classe moyenne – PME – Emploi Santé publique Festivités et accueil Jeunesse Informatique – site internet Maisons de village	Forêt Pêche et chasse Environnement Entretien de voirie Propreté publique Sports et loisirs Culte et cimetière	Président du Conseil de l'action sociale Logement

3. Informations du Centre d'action sociale

Le 1° septembre prochain, Madame Sylvie Mernier quitte nos services pour une durée de cinq mois afin d'assurer son rôle de maman puisque la naissance de son bébé est prévue pour le début de ce mois. Nous lui souhaitons déjà une heureuse maternité.
Ce congé bien mérité apporte cependant quelques perturbations dans nos services mais nous allons essayer de les limiter au maximum en conservant le meilleur horaire possible pour les permanences. Malheureusement, la personne désignée par le Conseil pour le remplacement vient de se désister et nous sommes dans l'impossibilité de vous donner le nouvel horaire puisque nous ne connaissons pas encore la remplaçante que nous cherchons activement.
Il vous est donc conseillé de vous informer auprès des services avant de vous déplacer pour venir en permanence. (**061-210 320** pour le CPAS relayé à l'Administration communale si personne n'y est à ce moment.)

La rentrée scolaire étant proche, je vous rappelle qu'il existe un fonds socio-culturel destiné à aider les enfants des familles à revenus précaires pour accéder à des activités culturelles et même sportives afin de donner à tous les mêmes chances de s'épanouir par ces activités.

Il est cependant utile de rappeler que toute aide financière accordée par le CPAS, que ce soit grâce à un fonds ou sur fonds communal, passe par une enquête du service social sur les revenus cumulés du ménage déclarés sincères et complets. C'est uniquement sur base de cette enquête que le Conseil accordera ou refusera l'aide demandée officiellement au service social.
Il est également utile de rappeler que les combustibles deviennent de plus en plus chers et qu'il est prudent de commencer à penser à approvisionner vos cuves pour ne pas arriver aux premiers froids sans chauffage. Pour faciliter cet approvisionnement coûteux, il vous est **possible et facile de contacter déjà** un distributeur et d'établir avec lui un plan financier qui consiste à lui payer mois par mois une partie du coût de la livraison future. Il est bien entendu que si les payements sont réguliers le fournisseur sera mis en confiance et ne vous refusera pas sa livraison faute d'argent. Soyez prévoyants.

L'équipe du CPAS a été modifiée dans ce sens que Madame Anne-Marie Vanderberghe a remplacé Madame Hayat Hadji comme conseillère. A la première nous souhaitons la bienvenue et nous lui adressons nos sincères félicitations et à la seconde, nous adressons nos remerciements pour le sérieux de son travail avec l'équipe.

Le Centre d'Action Sociale remercie toutes les personnes qui l'ont aidé dans son action par des dons ou simplement en signalant une situation qui nécessitait son attention.

Pour l'équipe CPAS, Thierry Masson.

4. Bilan des projets en matière de travaux, de logement, d'urbanisme, d'énergie et infrastructure de loisirs.
Qu'est- ce qui est prévu actuellement, à quel prix et où en est-on ?

Après un an et huit mois de fonctionnement, il est intéressant de présenter les différents projets qui ont été réalisés, sont en cours de réalisation ou prévus.

4.0 Réalisation des projets entamés lors de la législature précédente

Projets voirie	Coût total en € tvac	Subside
Réfection des routes Gribomont vers Martilly puis vers Menugoutte (chemins n° 6, 21 32 et GC 30) Réalisé / Réception provisoire des travaux	366.682,57	60 %
Réfection de la route de l'Antrogne (Herbeumont) et des chemins de St-Médard à Martilly (chemins n° 5, 11 et 32) Réalisé / réception provisoire des travaux	275.894,62	60 %

Projets liés au patrimoine	Coût estimé en € tvac	Subside
Réfection du château En cours de réalisation	800.450,43	96 % donc 40.000 € à charge de la commune
Réfection de la chapelle St-Roch En cours de réalisation	98.412,80	60 %

4.1 Plan triennal 2007 -2009 défini et voté en Conseil communal (Ministre Courard et Lutgen en ce qui concerne l'égouttage)

Pour 2007	Coût estimé en € tvac	Subside
Abords des maisons de village de Herbeumont et Gribomont Réalisé / réception provisoire des travaux	105.663,25	60 %
Eclairage public rue aux Roches à Straimont et Pasai des Forgerons à Herbeumont Auteur de projet désigné/ projet doit être déposé	44.189,61 €	60 %

pour le 15 octobre		
Travaux d'égouttage rue de Bravy à Herbeumont pour la future station de relevage qui est subsidiée à 100 %	193.145,04 €	58 %
Pour 2008		
Entretien de divers murs de soutènement sur l'ensemble du territoire de la commune	126.276,79	60 %
Réparation de la route de Gribomont à Nevraumont avec aménagement d'un ralentisseur et entretien du chemin du Bouloi à Herbeumont	118.416,65	60 %
Travaux d'égouttage unitaire à la rue de la Garenne à Herbeumont	304.563,05	58 %
Etude endoscopique des réseaux d'égouttage des agglomérations de Martilly, St-Médard et Straimont (déjà réalisé à Herbeumont)	131.890 €	79%
Pour 2009		
Travaux d'égouttage unitaire à la rue du Vivy	41.962,80	58%

Remarque : l'entretien du chemin de Besset à Straimont proposé n'a pas été retenu.

4.2 Entretien des chemins agricoles (Minisitre B. Lutgen – 60 % de subside)

Un inventaire des chemins agricoles demandant réfection a été réalisé par E. Werner et sur base des critères suivants :

- état du chemin
- subsides pouvant être accordés (60%)
- finances communales

trois chemins ont été proposés à subsidiation. Le dossier a été retenu pour un total de 123.870,73 € tvac

4.3 Plan Mercure (Ministre P. Courard)

L'aménagement d'un espace de convivialité le long de la Vierre à Martilly a constitué le dossier remis par notre commune pour un montant de 110.000 € tvac . Notre dossier n'a hélas pas été retenu…

4.4 Aménagement de logement (Ministre A. Antoine – 100% de subside)

Suite au nouveau décret imposant 10 % de logements sociaux, T. Masson a constitué les dossiers suivants dont le premier est accepté et le second vient d'être remis pour l'obtention du subside.

	Coût estimé	Subside
Plan du logement 2007-2008 : aménagement d'une maison de transit à Herbeumont	43.680 € htva	100 %

Plan du logement 2008-2009 : aménagement de deux logements à la rue des Ponts à Herbeumont	104.000 € tvac	100%

4.5 Les dossiers liés aux plans communaux d'aménagement (ou PCA) gérés par J. Guillaume arrivent à leur terme. Une partie des études a été subsidiée par le Ministre Antoine.

4.6 Dossiers énergie (Ministre A. Antoine)

Suite au débat actuel sur la protection de notre environnement et vu le coût énergétique, C. Mathelin a remis les projets suivants qui ont été acceptés :

	Coût estimé en € tvac	Subside
Réalisation d'un audit énergétique de la maison communale. Réalisé	4.591,76	90%
Travaux d'isolation des murs et de réfection des chassis du local ouvrier à Herbeumont	18.415,60	75%
Pose de double vitrage au Rivoli à Gribomont	12.977 €	90 %

4.7 Aménagement des cimetières (Ministre Courard – 60% de subside)

En collaboration avec l'AIVE et la Province du Luxembourg, A. GOMEZ a déposé un projet visant à informatiser le cadastre des différents cimetières de l'entité.

4.8 Aménagement de la plage des Nawés à Herbeumont et constitution d'une aire pour mobilhome à Herbeumont (Ministre B. Lutgen)

Le dossier de la plage des Nawés, suivi par C. Mathelin, a été déposé pour un total de 144.000€.

Le dossier aménagement d'aire de mobil home géré par J. Guillaume a été déposé et retenu comme projet pilote avec un subside de 90 %. Il s'agit maintenant de définir les lieux d'accueil.

4.9 Projet sur fonds propre

La réfection du chauffage de l'église d'Herbeumont (6.000€) a été réalisée sur fonds propre.

Merci à l'équipe du Collège pour le travail fourni ! La réalisation d'un dossier ne se fait pas avec des « Yaka » ou « moi, j'aurais pas fait ça » mais avec de la détermination, de la rigueur et de nombreuses heures de travail !

C. Mathelin

Complément d'information à l'article du Conseil communal d'Herbeumont du 07/07/2008 paru dans l'Avenir du Luxembourg relatif aux travaux de la chapelle St-Roch.

Pour répondre aux interrogations de certaines personnes, qui n'ont pas assisté à la séance du conseil communal, et qui s'interrogent au sujet du prix du clocheton, il nous semble bon de publier un complément d'informations.
En séance du conseil communal, nous avons expliqué les différentes raisons :

- lors du démontage de la couverture d'ardoises et après vérification au sol de la structure en chêne du clocheton, il s'est avéré que la texture du bois était extrêmement dégradée. Il était donc nécessaire d'effectuer un renouvellement et non une restauration, pour exécuter cette tâche, il a fallu emporter le clocheton dans un atelier de menuiserie.
  Le service du Patrimoine a décidé de faire réaliser ce travail à l'identique du modèle d'origine et de prendre à sa charge 60 % de la reconstruction de ladite structure.
- La chapelle fait partie de notre patrimoine, ne perdons pas de vue qu'elle est subsidiée à 60 % par la Division du Patrimoine et que nous sommes dans m'obligation de lui conserver l'authenticité, le patrimoine étant très exigeant à ce sujet ;
- Ce dossier date de 2004 et les travaux n'ont pu débuter qu'en 2008, et chacun sait qu'un bâtiment abandonné pendant plusieurs années se détériore rapidement.

Voici en quelques lignes, les raisons du montant du renouvellement.

E. WERNER

Avis de recherche :

1. Pour rappel, nous sommes à la recherche de livres pour enfants et littérature jeunesse. Contactez les enseignants des différentes écoles de l'entité !

2. Si vous disposez de jeux de société en bon état et complet, que vous ne savez pas quoi en faire, pensez à l'accueil extrascolaire ! Contactez Sabrina 0477/63 04 97 ou Catherine 061/21 03 30.

5. Premier anniversaire de l' ESPACE-CULTURE de la commune de Herbeumont

La culture, c'est comme le vent qui nous enlace en tourbillonnant, et emporte au loin , vers le futur : le sens de nos paroles et de nos pensées, de nos actes, de notre caractère, de nos talents et de nos oeuvres.
Sommes-nous conscients de ce que nous adressons à nos voisins, nos enfants, aux générations futures ?
Nous avons à Herbeumont une culture qui nous est propre, un passé très riche, des habitants très impliqués dans des activités nombreuses et diverses , et un futur qui demande une réflexion approfondie.
Quel est notre rôle dans le parfum culturel de notre village ; comment nous sentons-nous concernés ?
Dire, écouter, dialoguer, c'est la culture de proximité.

Voilà un an quelques voix s'élevaient pour révéler la pauvreté de la vie culturelle dans notre commune. Toujours à l'écoute, notre bourgmestre décida de relever le défi :voilà un an paraissait le premier toutes-boites invitant la population à une première rencontre culturelle. Près de 30 personnes se sont présentées avec un même objectif, créer des liens conviviaux basés sur un partage d'expériences culturelles. « Culture de proximité », fut le terme utilisé lors de nos premières discutions. Bien vite nous avons réalisé que les attentes de chacun étaient très diversifiées. Le groupe s'est alors structuré pour optimaliser ses réflexions. Trois groupes ont été défini : Musique et Art de la parole, Patrimoine et Nature, Arts plastiques. Plus tard ,un autre groupe Rencontre s'est formé spontanément.
De réunion en réunion, les secteurs d'actions se sont définis, les projets se sont affinés. Six mois plus tard, le nouvel ESPACE-CULTURE voit le jour. De nombreuses activités culturelles sont concoctées par des bénévoles enthousiastes.

Les 10 premiers jours du printemps furent consacrées aux RENCONTRES CULTURELLES, une manière de peaufiner le tissage de liens entre les herbeumontois, et tous ceux qui feront la démarche de franchir les portes des lieux ouverts. Une vingtaine d'habitants d'Herbeumont avaient donné rendez-vous : ils sont écrivains, plasticiens, photographes, musiciens, passionnés de l'art de la parole, de théâtre, ou encore éco constructeur, guide nature, ou amateur de jeux de société,… avec un seul but : partager leur passion. Cette première expérience semble avoir engagé un mouvement bien enthousiasmant à classer dans la catégorie « à refaire » !

Puis ce fut la création de la chorale « LES VOIX DU CHOEUR ». A l'heure actuelle, elle compte 18 chanteurs et chanteuses qui accueilleront volontiers de nouveaux amateurs.

En juin une première conférence sur « la Simplicité volontaire » interpella plus de 80 personnes, Cette démarche de réflexion sur la société de consommation est menée par les Amis de la Terre.

Début août, une exposition de sculpture contemporaine organisée en collaboration avec le Centre d'Art Contemporain du Luxembourg Belge pris place dans le salle du Vivy.

Le concept choisit était « PETITS FORMATS, MULTIPLES PROPOS » et 37 artistes, pour la plus part reconnu internationalement répondirent à notre appel. Les 465 visiteurs, amateurs confirmés ou non, venus de tout horizon firent part de leur satisfaction, parfois de leur étonnement mais la majorité nous demandèrent de reconduire une activité de cette envergure.

« PEINDRE AU CHÂTEAU » Un projet innovant et pour la première un succès incontestable qui devrait se conforter vu le nombre d'artistes qui ont promis de nous rejoindre l'an prochain. Ce 15 août ils étaient 25 peintres, sculpteur et écrivains. La toute jeune chorale a ébloui et l'orchestre « Twaleseere » dont un musicien est résident à Saint-Médard a maintenu une ambiance folk durant tout l'après-midi. Une formule qui sera bien entendu renouvelée.

Le 13 et 14 septembre les journées patrimoine. « Patrimoine et culture » est la thématique de cette année ; nous avons bien sûr accepté de nous joindre aux « Amis du château »et les « Amis des moulins de Wallonie Bruxelles » pour les épauler dans l'organisation d'une grande exposition : « LES MOULINS À COULEURS ET LES PEINTRES DE MOULINS. » Une exposition abordant la fabrication des pigments côtoiera les peintures de 36 artistes régionaux sur le thème du moulin.

Viendra ensuite une exposition d'anciennes cartes postales de nos villages. Une manière de mieux connaître notre patrimoine, de percevoir son évolution , une base de discussions sur leur avenir et le rôle que nous avons l'intention d'y jouer. Le groupe « Patrimoine » est toujours en recherche de photos anciennes, si vous en possédez, nous serions heureux de vous rencontrer afin de les scanner et d'étoffer ainsi notre base de données.

En novembre nous clôtureront notre saison avec une rencontre toujours conviviale, en proposant les « PETITS DÉJEUNERS OXFAM »

Voilà un an, » L'ESPACE-CULTURE » n'était qu'un rêve, un espoir, il est aujourd'hui bien réel, dynamique et surtout ouvert à tous…. Vous voulez nous rejoindre, vous souhaitez vous impliquer ou simplement vous tenir informer, contactez-nous via la Commune

Pour l'Espace Culture
Sylviane DUFOUR

6. Le parcours des eaux usées : de votre maison à la rivière.

Stations méconnues ?
L'eau sous toutes ses formes !

De la préservation de l'eau potable, en passant par le service d'assistance aux communes, l'étude, la réalisation et la gestion des ouvrages d'épuration, l'AIVE s'engage tous les jours pour l'environnement et la qualité des eaux de notre province. L'AIVE gère quotidiennement 67 stations d'épuration réparties dans la province de Luxembourg. En 2006, 29 millions de m³ d'eaux usées ont été épurés dans l'ensemble des ouvrages.

Consciente de son rôle à jouer pour la protection des ressources en eau de la province, l'AIVE attache une importance accrue à sa communication. Au fil du temps, elle vous fera découvrir les différentes facettes d'une activité passionnante qui associe technique, créativité et respect de l'environnement.

AIVE
Département Parc-en-Ciel, 8
6700 Arlon
tél 063 23 13 11
fax 063 23 13 99
www.aive.be

1. Collecte des eaux usées

Les eaux usées sont acheminées via un réseau d'égouts et de collecteurs vers la station d'épuration.
A l'entrée de la station, un système de vis d'Archimède ou de pompes relève ces eaux au-dessus du niveau du sol.

2. Prétraitement

Les eaux sont débarrassées :
- des gros déchets (papiers, bois, cotontiges, etc ...) : c'est le dégrillage ;
- du sable et des matières lourdes par décantation : c'est le dessablage ;
- des huiles et des graisses par flottation : c'est le déshuilage.

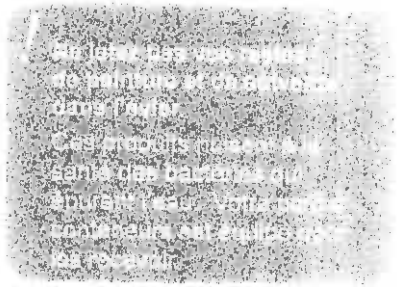

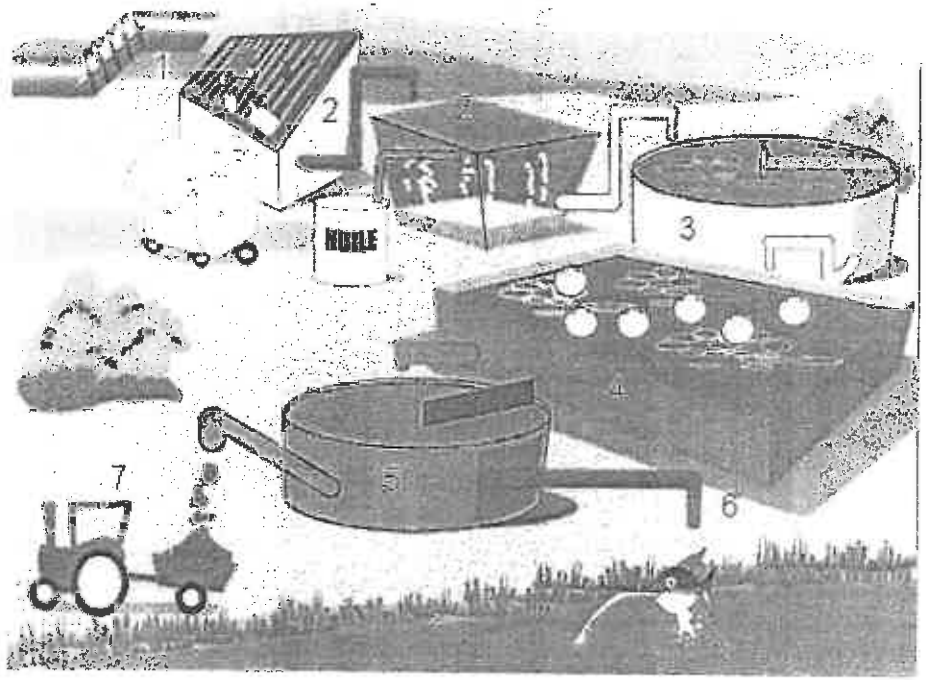

3. Traitement primaire

Dans un bassin appelé décanteur primaire, les matières sédimentables transportées par les eaux usées se déposent au fond, elles sont ensuite raclées et récupérées. Ce sont les boues primaires.

4. Traitement secondaire ou biologique

Les eaux ainsi pré-nettoyées passent dans un bassin d'aération. Stimulées par des petites bulles d'air, des bactéries microscopiques se nourrissent de la pollution restante et poursuivent ainsi la purification des eaux.

5.Clarification

Le mélange « eau-bactéries » est ensuite dirigé vers un bassin appelé décanteur secondaire ou clarificateur, où s'effectue par décantation, la séparation entre l'eau épurée et les boues formées par les bactéries (boues secondaires).

7.Valorisation des boues

Les boues primaires et secondaires sont récupérées, déshydratées, et si elles sont de bonne qualité, valorisées en agriculture. Sinon, elles sont incinérées.

6. Retour dans le milieu naturel

Les eaux épurées sont rendues au milieu naturel, généralement un cours d'eau.

AIVE
L'eau préservée

6.1 Gestion des eaux usées dans la construction et la rénovation d'habitations

Vous construisez ou allez construire une habitation ?
Vous rénovez ou allez rénover votre habitation ?

Que votre habitation soit située en zone d'assainissement collectif ou autonome, certaines mesures doivent être prises pour une meilleure protection des eaux usées et eau.

Rappelons que le cadre légal définit **trois régimes d'assainissement** :

→ le régime d'assainissement **collectif** (l'assainissement des eaux usées est ou sera assuré par une station d'épuration publique alimentée par le réseau d'égouts) ;
→ le régime d'assainissement **autonome** (l'assainissement des eaux usées est réalisé à l'initiative de chaque propriétaire) ;
→ le régime d'assainissement **transitoire** (pour lequel des études complémentaires devront être réalisées pour préciser l'affectation définitive).

(Renseignez-vous au préalable auprès de votre administration communale pour savoir dans quelle zone (collectif, autonome ou transitoire) se situe votre bien).

A chaque régime d'assainissement correspondent des obligations bien spécifiques résumées ci-dessous :

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME ?
Vous devez obligatoirement équiper votre habitation d'un système d'épuration individuelle lors de la construction ou lors de la rénovation.
Il n'y a pas de prime régionale à l'installation d'un système d'épuration individuelle dans le cas de la construction d'une nouvelle habitation. Par contre, les propriétaires contraints d'installer un système d'épuration individuelle dans le cadre de la rénovation de leur habitation bénéficieront de la prime régionale plafonnée à 4000€, voire 5000€ sous certaines conditions.

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?
Vous devez :
→ raccorder votre habitation à l'égout public lorsque celui-ci existe ;
→ séparer vos eaux claires de vos eaux usées jusqu'en limite de propriété.
Si l'égout est connecté à une station d'épuration publique, la fosse septique est à proscrire absolument.
Par contre, lorsque l'égout n'est pas encore connecté à une station d'épuration publique **OU** lorsqu'il n'y a pas encore d'égout, vous devez installer une fosse septique toutes eaux de minimum 3000 litres et munie d'un by-pass. **N'installez surtout pas un système d'épuration individuelle en zone d'assainissement collectif !!**

La fosse septique devra être by-passée dès la connexion de l'égout à la station d'épuration publique.

ATTENTION : ne confondez pas fosse septique et système d'épuration individuelle ! La fosse septique est un élément de pré-traitement des eaux usées alors que le système d'épuration individuelle est un système complet de traitement des eaux usées réservé à la zone d'assainissement autonome (ou exceptionnellement en zone d'assainissement collectif lorsqu'une dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout est obtenue).

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

Vous devez :

→ raccorder votre habitation à l'égout public lorsque celui-ci existe ;

→ séparer vos eaux claires de vos eaux usées jusqu'en limite de propriété ;

→ installer une fosse septique toutes eaux de minimum 3000 litres et munie d'un by-pass ;

→ prévoir, si possible, une zone de 10 m² entre la fosse septique et le mode d'évacuation pour le placement éventuel d'un système d'épuration individuelle dans le cas où la zone serait affectée en assainissement autonome par la suite.

EST-CE QUE TOUS LES IMMEUBLES A RENOVER SONT CONCERNES ?

Non, par rénovation, il faut entendre les aménagements, extensions ou transformations couverts par un permis d'urbanisme et ayant pour effet d'augmenter la charge polluante rejetée par l'habitation. C'est le cas notamment des rénovations qui ont pour objet la création d'un nouveau logement.

Besoin d'informations plus précises au sujet de l'assainissement de vos eaux usées? Différents interlocuteurs s'offrent à vous :

- votre administration communale
- votre organisme d'assainissement agréé :

AIVE
Service d'assistance aux communes
Drève de l'arc-en-ciel, 98
B- 6700 Arlon
Tél. +32 (0)63 231 811
Fax.+32 (0)63 231 811
www.aive.be

[illegible]

6.2

Nouveaux actes réglementaires en matière d'assainissement autonome en Région wallonne

Vos obligations en assainissement autonome :

Depuis le 1er janvier de cette année, une nouvelle législation concernant l'assainissement autonome est en vigueur.

Quelles sont vos obligations en zone d'assainissement autonome?

Vous construisez ou allez construire une nouvelle habitation.

Dans ce cas, lors de la construction, vous devez équiper votre habitation d'une station d'épuration individuelle.

Vous êtes propriétaire d'une habitation existante.*

Dans ce cas, l'obligation d'équiper toutes les habitations existantes d'une station d'épuration individuelle au plus tard pour le 31 décembre 2009 est supprimée.

Néanmoins, certaines habitations existantes devront être équipées d'une station d'épuration individuelle. Ce sont :
- les habitations dont les rejets sont dommageables pour l'environnement. Celles-ci feront l'objet d'une étude qui aura pour but de préciser le type de traitement à mettre en œuvre et le délai de réalisation pour chaque habitation concernée. Les propriétaires de ces habitations seront informés de leurs obligations en temps utile.
- les habitations faisant l'objet d'aménagements, extensions ou transformations couverts par un permis d'urbanisme et ayant pour effet d'augmenter la charge polluante rejetée.

Les propriétaires d'habitations existantes contraints d'installer une station d'épuration individuelle bénéficient de la prime régionale plafonnée à 4000€, voire 5000€ dans certaines conditions. L'ancienne prime de 2500€, quant à elle, est maintenue pour l'installation volontaire d'une station d'épuration individuelle agréée pour les habitations existantes non concernées par une contrainte d'équipement.

Besoin d'informations plus précises au sujet de l'assainissement de vos eaux usées? Différents interlocuteurs s'offrent à vous :
- votre administration communale
- votre organisme d'assainissement agréé :

AIVE
Service d'assistance aux communes
Drève de l'arc-en-ciel, 98
B-6700 Arlon
Tél. +32 (0)63 231 811
Fax. +32 (0)63 231 [illegible]
www.aive.be

Le tri des déchets en 2007 sur la commune d'Herbeumont

Analyse des apports au parc à conteneurs, aux bulles à verre et aux collectes en porte-à-porte (papiers-cartons, matières organiques, fraction résiduelle et encombrants)

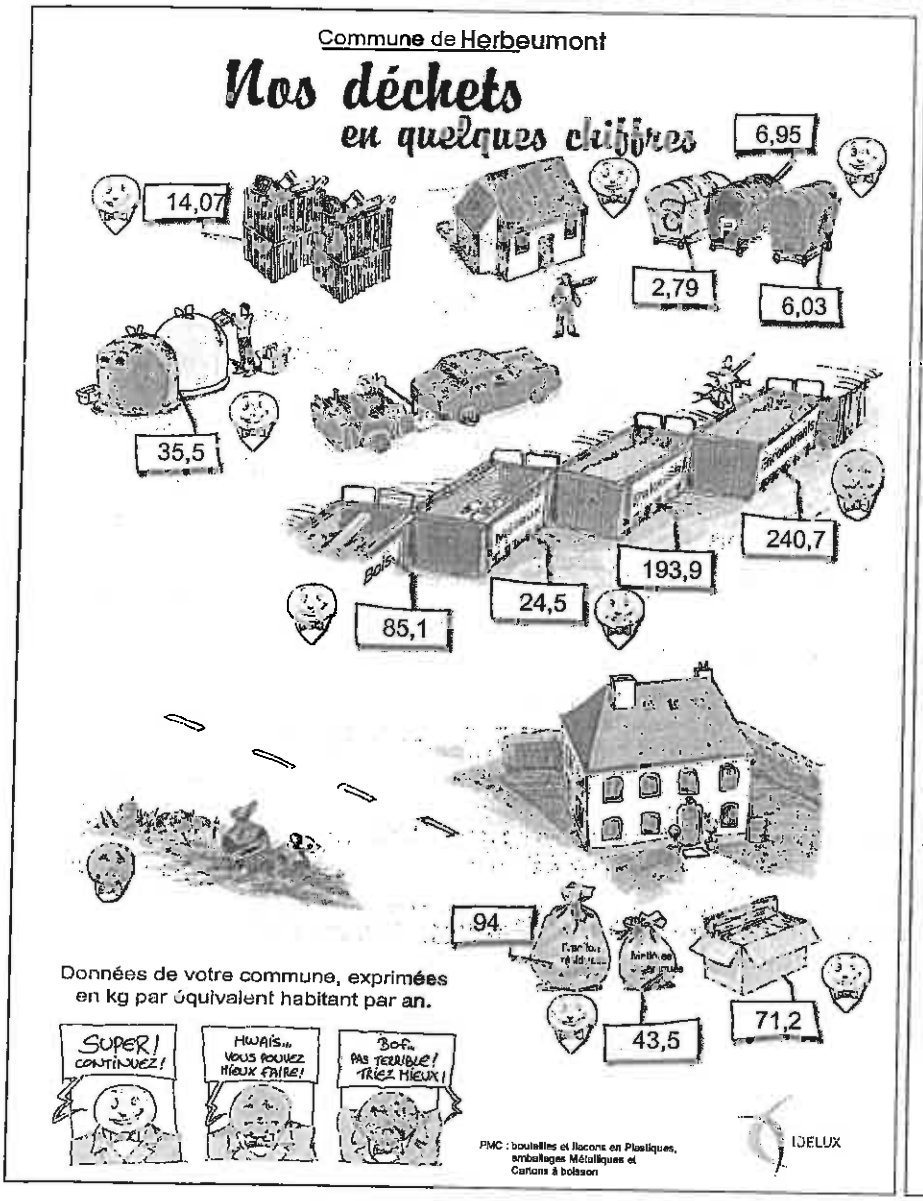

Points forts

Les **matières organiques** collectées dans les sacs bios ont **augmenté** pour atteindre **43,5** kg/EH en 2007.
Cela représente **94,5 tonnes** de matières qui ont été transformées en compost.

N'oubliez pas que les **langes d'enfants** doivent être déposés dans les sacs bios pour être valorisés.

Les apports de matières recyclables (papiers/cartons, verre, PMC, fer, bois, ...) sont supérieurs aux moyennes des autres communes de la zone Idelux.
Au total, ce sont 848 tonnes de déchets qui ont été recyclés l'année dernière, rien que pour la commune d'Herbeumont.

Continuez ainsi !

Point faible

La qualité du tri dans les sacs de la collecte en porte-à-porte diminue chez certains... Des contrôles qualité auront lieu cette année.

Soyez vigilant !

Pour préserver l'environnement, chaque geste compte... à commencer par le vôtre. Triez vos déchets ! Encore mieux : évitez d'en produire en réutilisant ou en consommant différemment.

Savez-vous que :
Dans une commune de 10.000 habitants, si 5 ménages brûlent leurs déchets dans leur jardin, ils émettront autant de dioxines que tous les concitoyens réunis dont les déchets sont incinérés dans un incinérateur moderne !

Etude RDC-Environnement et IGEAT pour l'OWD – rapport final – mars 2007

Une question ? Une remarque ?
N'hésitez à pas contacter votre conseiller en environnement :
Pascal MICHA au 061 41 11 26 – pascal.micha@idelux-aive.be

www.idelux-aive.be

IDELUX

handicontact

WAUTHIER CHARLOTTE
061/21.03.20

8. Un « handicontact » au service des personnes porteuses d'un handicap et de leurs proches …

Dans notre commune, chacun doit pouvoir trouver sa place, quels que soient son âge, son origine sociale ou culturelle, ses revenus, … mais aussi son handicap.

Pour permettre à chaque citoyen de participer pleinement à la vie de la cité, le Collège communal a désigné au sein des services communaux un **« Handicontact ».** Cet agent, proche de votre domicile, est plus particulièrement au service des personnes en situation de handicap, momentanée ou non.

Un de ses objectifs est de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de notre commune par la création d'un réseau local d'information, d'aide et de soutien aux personnes concernées et à leur entourage.

Votre Handicontact est la plaque tournante et le coordinateur d'un réseau local d'acteurs généraux et spécialisés. Sa mission est d'**informer**, de **conseiller**, d'**orienter** et d'**accompagner dans leurs démarches** toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers le/les service(s) aptes à répondre aux besoins énoncés.

Si vous vous sentez concerné(e), ou si vous vivez aux côtés d'une personne ou d'un enfant porteur de handicap, vous pouvez contacter la personne dont les coordonnées figurent ci-dessus.
Il s'agit de **WAUTHIER Charlotte**, que vous pouvez joindre via le numéro de téléphone de la commune au **061/21.03.20**.
Entretien **uniquement** sur rendez-vous.
Jours de permanences : **Lundi**, **mercredi** et un **vendredi** sur deux.

9. Vente de bois de chauffage

La vente de bois de chauffage se déroulera le vendredi 19 septembre à 20 H00 à la salle de Straimont. Le cahier de vente présentant les lots est disponible à la commune. Bienvenue à toutes et tous !

10. Mise à jour des données concernant les associations de la commune

Le milieu associatif étant en mouvement constant, une mise à jour des associations et de leurs personnes de référence permettra une plus grande facilité de contact et surtout de n'oublier personne dans l'optique de futures réunions (organisation d'un calendrier, etc.).

Pouvez-vous compléter le tableau ci-dessous et de le faire parvenir pour **le 20 septembre 2008** à l'administration communale, 27 rue Lauvaux à 6887 Herbeumont.

Les données qui doivent y figurer sont le nom et le prénom des personnes de référence, leur adresse ainsi que leur numéro de téléphone.

Association :

	Président	Secrétaire	Trésorier
Nom			
Prénom			
Adresse			
Téléphone			
Mail			

11. A la découverte de BAM BAM

Dans notre province comme partout ailleurs, l'obésité infantile connaît une progression inquiétante avec de graves répercussions possibles sur la santé physique et mentale : maladies cardio-vasculaires, problèmes orthopédiques, mal-être, ...
Pour une meilleure prévention de l'obésité chez les enfants, il est essentiel de les aider, dès le plus jeune âge, à développer des comportements favorables à leur santé et à leur bien-être.
Dans ce contexte, le Département Prévention Santé de la Province de Luxembourg[1], à l'initiative de Madame Thérèse Mahy, Députée provinciale et avec le soutien de notre commune, organise une exposition itinérante intitulée :

A la découverte de

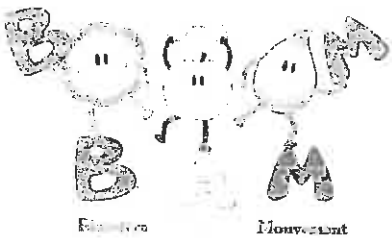

Afin d'encourager l'adoption d'un mode de vie sain lié au Bien-être, à l'Alimentation et au Mouvement, cette exposition s'appuie sur une interaction école/famille et aborde 3 axes essentiels :
- le développement d'une bonne estime de soi,
- l'acquisition d'un équilibre nutritionnel,
- les effets bénéfiques de l'activité physique.

Ces thématiques, déclinées en « escales plaisir », proposent diverses animations ludiques et éducatives destinées aux enfants de 5 à 8 ans, de leur famille et de leurs enseignants.
Pour participer à ces animations, rendez-vous le dimanche 28 septembre de 14h30 à 17h00, A la salle Le Rivoli de Gribomont.

Les enfants de 3ème maternelle, 1ère, 2ème et 3ème années primaires des écoles communales et libre se rendront le vendredi 26 septembre à cette animation. Pendant ce temps, les plus grands se familiariseront avec la sécurité en participant à la 2ème édition du village européen de la sécurité organisée par la zone de policeSemois et Lesse à Bertrix.

C. MATHELIN
Echevine de l'enseignement

---

[1] Pour plus d'informations, contactez
L'Observatoire de la Santé
Rue de la Station, 49 - 6900 MARLOIE
Tél. : 084/31.05.05.
obs.sante@province.luxembourg.beProvince de Luxembourg - Conseil provincial des Jeunes
Place Léopold 1 Tél. : 0800 92 152 courriel : cpj@province.luxembourg.be
6700 ARLON Fax : 061 61 00 52 site internet : www.province.luxembourg.be (

12 .Plaines de vacances de Saint-Médard

Cette année encore, les locaux de l'école de Saint-Médard ont accueilli les plaines de vacances du 14 au 25 juillet.
55 enfants (36 chaque semaine) ont ainsi pu participer de nombreuses activités.
Au programme : bricolages, grands jeux, psychomotricité, cuisine, sport… ainsi que la visite du « Musée de l'eau et de la fontaine », de la chocolaterie « Cyril Chocolat » et du parc à gibier de La Roche.

Toutes ces activités n'auraient pu être réalisées sans la motivation et l'enthousiasme des animateurs alors…
MERCI à AMÉLIE, CÉDRIC, CHARLINE, CORINNE, ÉMILIE, LUDIVINE et VALÉRIE.

MERCI à l'asbl « Les amis des écoles d'Herbeumont » et à la commune pour leur soutien financier

MERCI également à tous les parents pour la confiance que vous nous accordez en nous confiant vos enfants et surtout…

MERCI à tous les enfants pour leur dynamisme, leur sourire, leur participation, leur bonne humeur…

Sabrina Leclercq
Coordinatrice de l'accueil extrascolaire

Toutes les photos des plaines sur www.accueil-herbeumont.be

AVIS DE RECHERCHE : De nombreux « Bobs rouges » se sont égarés après les classes de mer et les plaines, si vous en retrouvez, apportez-les dans une des écoles de la commune.

13. Les activités de nos enfants : inventaire sur la commune (S. Leclercq)

Accueil extrascolaire :
Ouvert à tous les enfants fréquentant une des écoles communales ou l'école libre.
Herbeumont : accueil à la salle Billy de 7h15 à 18h00 sur inscription
Martilly : accueil dans le réfectoire et la salle polyvalente de 7h15 à 18h00 sur inscription
Saint-Médard : accueil dans la salle polyvalente de 7h15 à 8h30 sur inscription et de 15h45 à 18h00.

Il n'existe actuellement pas d'accueil le mercredi après-midi. Cependant, si un grand nombre de demandes nous parvenait pour un même lieu, il pourrait être envisagé d'en créer un. Contactez Sabrina 0477/63 04 97 ou Catherine 061/21 03 30 si vous êtes intéressés.

Gymnastique « Les Bons Copains »
Cours de gym donnés dans la salle près de l'église de Saint-Médard

- de 4 à 12 ans : 3 groupes mixtes : le mercredi de 13h à 14h, de 14h à 15h et de 15h à 16h.

Les enfants seront répartis en groupes d'âge en fonction du nombre d'inscrits.

- Filles de + de 12 ans : le mercredi de 18h à 19h et le vendredi de 19h30 à 20h30.
- Garçons de + 12 ans : le mercredi de 19h à 20h.

Info : Monique Body : 061/41 18 64

Manège « La Licorne Noire »
Leçons d'équitation le samedi toute la journée et le mercredi après-midi.
À partir de 5 ans.
12 €/heure, possibilité d'abonnement.
Cours de monte « western »
Durant les vacances, stages d'équitation en externat et stages équitation/théâtre en internat.
Info : Nathalie Lacroix : 0495/85 01 04
Rue de l'abreuvoir 8, 6887 Saint-Médard

Tennis de table « Palette Centre »
Entraînements guidés le vendredi soir et championnat
A partir de 8 ans.
Info : Guy Damain : 061/41 36 86
Route d'Orgéo 27, 6887 Saint-Médard

Académie de musique
Info : ASBL « Les amis des écoles d'Herbeumont »
Monsieur Thierry Masson

Nous recherchons des personnes-ressources pour venir raconter des histoires aux enfants de maternelle 1x par mois dans nos écoles.

Vous êtes intéressé(e), contactez Sabrina au 0477/63 04 97 ou Catherine 061/21 03 30

14. Promenades de « l'Homme Mort » et « de la Chapelle » : Espoirs déçus

Lors de la dernière campagne électorale, des habitants de MARTILLY et STRAIMONT ont exprimé le souhait de l'ouverture officielle de deux promenades : il s'agit de « l'Homme Mort » reliant STRAIMONT à MARTILLY et de « La Chapelle » à STRAIMONT.

Après avoir pris contact avec les agents techniques de la D.N.F. territorialement compétents, une liste des personnes ayant des parcelles en bordure de ces deux chemins a été dressée. Un courrier explicatif a été envoyé aux propriétaires le 3 août 2007, le résultat est le suivant :

1. Promenade de « l'Homme Mort » : 41 parcelles bordent l'itinéraire proposé et ce pour 10 propriétaires (commune non inclue pour une parcelle). A ce jour, 4 réponses reçues : 3 positives (pour 3 parcelles) ; 1 négative (pour 17 parcelles) motif invoqué : « les inconvénients et risques en dépassant l'agrément ».

2. Promenade de la Chapelle : 17 parcelles bordent l'itinéraire pour 9 propriétaires. A ce jour, 4 réponses reçues : 4 positives (pour 9 parcelles) ; Remarque : une réponse positive (pour 5 parcelles) émet une exigence particulière : « redevance annuelle de 250 € (à charge de la commune) comme droit de passage ».

A regret, nous devons renoncer à ce beau projet car sans l'accord (désintéressé !) de TOUS les propriétaires rien n'est possible.

Merci aux agents techniques de la DNF pour le travail réalisé dans ce dossier touristique.

J. GUILLAUME
Premier Echevin
en charge du Tourisme

Dans un précédent « Herbeumont-Infos », Monsieur Thierry MASSON, à l'époque Echevin, faisait paraître l'article ci-après. L'actualité communale nous indique qu'un rappel en la matière est bien nécessaire.

15. Sapins et voisins ...

Les épicéas sont des sapins destinés au commerce. Leur taille atteint assez vite des dimensions importantes qui en font des arbres gênants pour le voisinage quand ils sont plantés à proximité des habitations habitées. En effet, qu'ils soient plantés en ligne en guise de haie peu coûteuse ou en bosquet auprès d'une habitation dans le village, ils constituent très vite une source de désagréments pour les voisins , en fonction de leur situation par rapport à la plantation , car ils peuvent , en quelques années, leur prendre le soleil ou la vue, boucher les chéneaux avec les aiguilles qu'ils perdent sans discontinuer ou absorber toute la richesse de leur sol à plusieurs mètres de distance.

Soucieux du bien-être de tous les habitants, le Collège voudrait ramener les propriétaires de telles plantations à leur devoir envers leurs voisins et les prie de procéder à l'abattage de ces épicéas s'ils atteignent une hauteur susceptible de les gêner.

Il en est de même pour les plantations de sapins de Noël qui ont été autorisées par le Collège communal via une déclaration urbanistique (CWATUP art. 263 5°) et que les propriétaires oublient de couper malgré qu'ils dépassent la taille limite autorisée de trois mètres.

Convaincu que les propriétaires concernés vont assumer leurs obligations, le Collège communal les remercie déjà et espère que ceux qui devront être rappelés à l'ordre ne seront que de rares exceptions.

J. GUILLAUME,
Premier Echevin

16. Jeunes en action, Jeunes de solutions ! Renouvellement du Conseil provincial des Jeunes Législature 2008-2010

Tu es un jeune motivé ?
Tu as envie de réaliser des projets, de vivre de nouvelles expériences et de rencontrer d'autres jeunes ?
Tu es né entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1993 et domicilié dans l'une des 44 communes de la province de Luxembourg ?

Alors le Conseil Provincial des Jeunes (CPJ) est fait pour toi ! Pendant 2 années tu auras l'occasion de représenter les jeunes de ta commune au sein du CPJ. Tu pourras mener des projets, apprendre à écouter, à informer, à entreprendre, à prendre la parole en public, à organiser, à proposer, à débattre, à découvrir ...

Pour vivre cette expérience enrichissante avec d'autres jeunes et représenter tous les jeunes de la province, il te suffit d'envoyer ta candidature à l'Administration provinciale, à l'attention de Monsieur Pierre-Henry GOFFINET, Greffier provincial, Place Léopold 1 à 6700 Arlon ou par télécopie au 063 22 57 57 ou par mail à l'adresse suivante greffier.provincial@province.luxembourg.be avant le 9 septembre à minuit avec une copie de ta carte d'identité et une présentation de ton 'programme' (les sujets qui te tiennent à coeur et que tu souhaites défendre si tu es élu !).
Des élections auront ensuite lieu dans ta commune le mercredi 17 septembre et tous les jeunes nés entre le 1er janvier 92 et le 31 décembre 93 pourront aller voter pour toi ou un autre candidat à la maison communale. Il faudra donc que tu fasses campagne car un seul jeune sera élu par commune et les candidats non-élus deviendront suppléants.
Les résultats seront annoncés le 24 septembre et les 44 élus seront installés pour le mercredi 8 octobre à Arlon dans la salle du Conseil provincial des adultes. Tu commenceras ensuite la législature par un stage de 3 jours pendant le congé de Toussaint avec tous les membres du Conseil provincial des Jeunes.

Plus d'info ?
Vinciane GEORGES ou Nicolas DALAIDENNE, Coordinateurs du CPJ
0800 / 92 152 (numéro gratuit)
ou
cpj@province.luxembourg.be
www.province.luxembourg.be (rubrique Conseil provincial)
www.cpjssez-vous.cowblog.fr (Blog du CPJ)

17. Quelques conseils énergétiques tirés de la newsletter énergie

---

Votre facture énergétique augmente… Quel en est le responsable ? Le radiateur dans le hall avec ses éléments surdimensionnés, le programme mal réglé du thermostat ou encore la chaudière dans la cave dont l'âge est dépassé ?

Depuis peu de temps, les Régions ont légiféré pour mettre en place une procédure

d'inspection : l'audit énergétique ! Avec l'aide d'un auditeur, découvrez les points forts et les points faibles de votre construction en matière de dépenses énergétiques !

- *Un contrôle à la loupe !*

La première tâche de cet auditeur consiste à examiner avec attention les éléments du bâtiment :
- l'isolation des parois extérieures
- l'installation de chauffage
- le système de production d'eau chaude
- la consommation électrique
- le système de ventilation

Les chances d'aboutir dans son enquête peuvent être augmentées grâce à deux tests complémentaires :
- la thermographie qui consiste à réaliser une série de photographies thermiques de la construction afin de déterminer par quels points faibles s'échappent les calories (coût : 250 à 350 € HTVA pour une habitation de 150 m² - selon le devis pour les autres secteurs d'activités),
- le blowingdoor-test, véritable mise sous pression de l'habitation, à l'aide d'un ventilateur posé dans l'épaisseur d'une porte, permettra également de mettre en évidence les sources d'infiltration d'air froid et de déperdition (coût : 450 à 550 € HTVA pour une habitation de 150 m², y compris la thermographie de contrôle- selon le devis pour les autres secteurs d'activités).

Une fois les responsables de vos déperditions démasqués, l'auditeur vous transmettra un rapport comportant les mesures à prendre pour éviter que celles-ci ne se reproduisent indéfiniment. Il chiffrera également les gains possibles et le temps de retour des investissements.

- *Cela vous déprime ? Cela vaut des primes !*

Pour une habitation, le coût de cette intervention se chiffre de 500 € à 1000 € HTVA selon la complexité de la construction. L'audit énergétique, ainsi que les deux tests complémentaires sont subsidiés, sous certaines conditions, par les Régions. Il donne également droit à des réductions d'impôts. Le jeu en vaut bien souvent la chandelle !
Exemple de primes en région wallonne (sous-conditions):
Audit d'une habitation : 60%
Audit pour les entreprises : 50 à 75 %
Audit pour le secteur public : 50 à 60 %

- *Élémentaire ?*

À première vue, oui ! Toutefois, il n'est pas toujours possible pour l'auditeur de connaître la composition exacte des murs, les quantités d'isolant posé... Ainsi, il n'est pas rare de constater que certains rapports se basent sur une série d'hypothèses émises par l'expert. Les formations de ceux-ci n'étant pas identiques dans les trois Régions, choisissez de préférence votre auditeur par ouï-dire ou sur base d'un rendez-vous préalable. Le cas échéant, une liste d'auditeurs agréés est disponible sur les sites suivants :
Région wallonne : http://energie.wallonie.be

18. Les Chats errants

De plus en plus notre administration communale est contactée à propos des chats errants ; tous les villages sont touchés.

Nous savons que ces animaux agrémentent le quotidien de certaines personnes, il s'agit d'une présence qui fait partie de la famille. Par contre d'autres sont abandonnés par des propriétaires peu scrupuleux. Ces chats vivent, sont nourris par des âmes compatissantes ou bien rapinent dans les maisons ou font la chasse aux oiseaux…

Ils occasionnent des nuisances telles que :

- **Ils fouillent dans les ordures ménagères**
- **Ils causent des dommages à la propriété publique ou privée**
- **Ils nuisent à la qualité de vie des voisins par une vocalisation excessive, répétitive et à des heures inappropriées**
- **Ils salissent par leurs matières fécales la propriété publique ou privée d'où l'imprégnation d'odeurs persistantes et très prononcées**
- Ils mordent, griffent

Le service Bien-être animal du service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement plaide en faveur d'une stérilisation accrue des chats afin de réduire la surpopulation dans les refuges. Chaque année, la population des chats augmente de 6% en Belgique. Et le nombre de chats « abandonnés » augmente proportionnellement avec le nombre de naissances. Ce qui entraîne l'obligation pour les refuges d'euthanasier quelques 15.000 chats par an, faute de ne pas avoir réussi à leur trouver de nouveaux maîtres.

La stérilisation apparaît comme la meilleure solution pour s'attaquer à la surpopulation féline et diminuer ainsi le nombre de cas d'euthanasies forcées.

Demandez conseil à votre vétérinaire !

Si vous désirez plus d'informations ou si vous souhaitez recevoir de la documentation «Stérilisation=Protection» éditée par le service fédéral Santé publique, vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : protectionanimale@health.fgov.be

Ou par téléphone au 02/524 74 11

En faisant stériliser votre chat, vous contribuez à limiter la population féline et vous vous montrez un véritable ami des animaux et un citoyen conscient de ses responsabilités.

Pour répondre à la question si souvent posé, notre commune ne peut prendre en charge actuellement les frais de stérilisations.

VOTRE COMMUNE EST PARTENAIRE D'UN CONTRAT DE RIVIERE
De quoi s'agit-il ?

Le Contrat de rivière regroupe tous les usagers de l'eau dans le but de sauvegarder les ressources en eau, par une gestion concertée, chacun dans le cadre de ses responsabilités. L'objectif final est de maintenir ou de restaurer un bon état écologique de l'eau.

Mais l'eau se moque des limites administratives et ne connaît pas les frontières. Les seules limites qu'elle connaisse sont les lignes de crête, délimitant un « bassin versant », c'est à dire l'ensemble d'un territoire alimentant un même cours d'eau.
De cette manière, le ruisseau recueille toutes les gouttes d'eau qui tombent à l'intérieur d'un mini-bassin et se déverse dans une rivière. La rivière recueille toute l'eau apportée par les ruisseaux à l'intérieur d'un sous-bassin et se déverse dans un fleuve. Le fleuve recueille toute l'eau apportée par les rivières et se déverse dans la mer… La gestion de l'eau doit se faire depuis la source du plus petit ruisseau jusqu'à l'embouchure du plus grand fleuve.

Gérer l'eau ne peut se faire logiquement que par « bassin versant »[1]. A la plus petite échelle, on parle de « masse d'eau », qui s'étend en général sur quelques dizaines de km2. A la plus grande échelle, on parle de « district hydrographique international » qui s'étend sur plusieurs pays. Entre les deux il y a les « sous-bassins hydrographiques ». On en compte 14 en Wallonie.

Le Contrat de Rivière s'occupe en général d'un «sous-bassin hydrographique », à l'échelle d'une rivière : Ourthe, Amblève, Semois, Vesdre, Sûre, Lesse…. Il concerne plusieurs autorités administratives (régions, provinces, communes) qui sont invitées à se concerter entre elles et avec les autres usagers afin de gérer l'eau de manière intégrée.

2

[1] D'ailleurs, la Directive-Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) qui oblige les états européens à atteindre un « bon état écologique » de l'eau en 2015, impose une gestion intégrée de l'eau par district hydrographique.

[2] Dessin Bernard Nicolas (extrait Contrat de rivière Semois)

Le Contrat de rivière est une table de médiation permanente, réunissant toutes les parties concernées autour d'un problème afin d'y apporter des solutions concrètes.
Les administrations chargées de la gestion de l'eau (Régions, Provinces, Communes…),
Les opérateurs de l'eau: production, distribution, assainissement,
Les riverains,
Les associations de pêcheurs, les associations sportives,
Les associations de protection de l'environnement,
Les opérateurs touristiques,
L'éducation permanente en matière d'environnement,
Le milieu des entreprises, les agriculteurs,
Le milieu scientifique,
Etc …

Tous ces partenaires forment le « Comité de rivière ». Celui-ci travaille en groupes de travail thématiques. (*1. Qualité biologique et physico-chimique des eaux de surface et souterraine - 2. Travaux et aménagements - 3.Crues, inondations, étiages - 4.Patrimoine naturel, paysager et culturel - 5.Tourisme et loisirs - 6.Sensibilisation et information…*). Ces groupes de travail identifient les problèmes à traiter et les solutions à y apporter. Ils établissent un programme d'action et en suivent l'exécution.

Exemples concrets de réalisation au sein du Contrats de rivière pour la Commune de Herbeumont :

- « Opération Communes et rivières propres »
- Animations en milieu scolaire et/ou grand public (Journées wallonnes de l'eau)
- Journées de formation pour les agents communaux à la problématique de l'eau
- Dégagement de point de vue
- Barrage des Nawés restauré
- Concertations relatives aux travaux en bordure de cours d'eau (bail d'entretien de la RW).
- Organisation de la TransSemoisienne
- Inventaire de terrain général et relatif aux plantes invasives (en cours)
- …

N'hésitez pas à nous signaler des points noirs ou nous soumettre des propositions d'actions.
Le Contrat de rivière est l'affaire de TOUS !

Contacts :
CRSemois & affluents – Mélanie Tassin – Coordinatrice - 063/230.893 – mtassin@ulg.ac.be – http://www.semois-semoy.org
M.Jean Guillaume – Président du Comité de rivière.

Journées du Patrimoine
à Herbeumont

les moulins à couleurs et ..
les peintres.....au moulin

"Patrimoine et Culture" constituent les deux volets de la thématique générale des Journées du Patrimoine organisées par la Région Wallonne en 2008. Dans cette optique, il nous est apparu intéressant de retracer l'évolution de la perception et de la représentation du Patrimoine à travers le regard des peintres.

Le moulin, d'abord à grains, puis moteur polyvalent, ayant accompagné la civilisation occidentale comme outil incontournable de son développement, a largement inspiré les peintres. Les historiens de l'art et les molinologues n'ont pas toujours la même approche concernant l'authenticité des représentations; celles-ci chez certains artistes suivent toutefois assez fidèlement la réalité, d' autres relèvent plus de la liberté artistique, de l'imagination, du mythe ou du symbole.
Les représentations des moulins sont variées et fort anciennes sur des supports divers.

Léon François, Président des Moulins Wallonie-Bruxelles.

Une multitude de regards,

la participation de 36 peintres :

Alff Marie-Laure,
Angé Yvon
Balfroid Maguy
Baudson Alain
Bontemps Henri
Clebant Francis
Collignon Claude
Debry Masure Bernadette
Dubelloy Jean
Dufrêne Jean
Duplicy Pascale
Frankart Marthe
Gourmet Benjamin
Gribaumont Gérard
Grimonpont Robert
Loiseau Monique
Maes Christiane
Maréchal Eddy
Martin Jean
Marx Sonia
Offermant Jean-Marie
Peulen Georges
Schreiber Nelly
Stevenin Marie-Madeleine
Veriter Marie-Luce
Voz Monique

ainsi que les élèves de l' atelier d' aquerelle Henri Bontemps :
Antoine Marie-Louise, Cappelaere Ingrid,
Collard Denis Raymonde, Lepage Anne-Marie,
Maury Mariette, Robert Poncelet Chantal,
Servais Delvaux Micheline, Poncelet Monique, Vreeburg Tissen Patricia et Wautelet Christine.

Programme

- Vendredi 12 septembre à 18 h : vernissage
- Les 13 et 14 septembre :
exposition ouverte de 10 à 12 h et de 14 à 18 h.
- La semaine du 15 au 21 septembre :
exposition ouverte de 14 à 18 h.

Remerciements pour leur collaboration à
Léon François, Claude Collignon et Sonia Marx.

Bienvenue à tous,
Les Amis du Château,
Les Amis des moulins Wallonie-Bruxelles
L'Espace Culture d' Herbeumont
Renseignements : Claude Jacques : 061/412612
Avec le soutien de la Commune d' Herbeumont et de la Province de Luxembourg

HERBEUMONT

Salle du Vivy

18ème manche du Challenge des Ardennes

Marche & Allure libre

HERBEUMON

Parcours empruntant le Pré-Ravel

Douches à l'arrivée

Courses enfants

16h10 : 1ère, 2ème et 3ème années primaires

16h20 : 4ème, 5ème et 6ème années primaires

Inscription gratuite et cadeau à chaque

Marches : 16 h (10 km) **et 16 h 30** (5 km)

Allure libre : 16 h 30 5 et 10 km

Inscriptions sur place : 3€

Participation à la marche gratuite pour les moins de 12 ans

Tombola "dossards" gratuite pour tous les inscrits

Super lot de +/- 250 euros

Petite restauration

Bières spéciales

Organisation : Amicale des écoles de la Commune d'Herbeumont

Si on chantait ?

Bonjour à toutes et à tous !

Suite à l'engouement rencontré lors de la première session, le groupe vocal « Les Voix du Coeur » a l'immense plaisir de démarrer une nouvelle session le **15 septembre** prochain.

Rappelons que l'objectif premier du groupe est de permettre à toutes les personnes partageant le plaisir du chant de se rencontrer. Si tel est votre cas, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Quelques détails pratiques :

Quand ?

Cette session, dirigée comme la première par Sandrine Flamant, consistera en **15 répétitions le lundi de 20h00 à 22h00**. Un calendrier détaillé sera remis lors de la première répétition, le 15 septembre.

Où ?

La session précédente ayant eu lieu à Herbeumont, la suivante aura lieu à la **salle communale de Straimont**. Un système de co-voiturage sera organisé pour les personnes qui le désirent.

Combien ?

Notre groupe est en grande partie financé par la commune. Nous demandons cependant une **participation individuelle de 15 Euros**.

Besoin de renseignements complémentaires ?

N'hésitez pas à me contacter. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Fabienne Henrion - 0478/51 60 51 ou 061/ 27 03 95.

L'exposition "cartes postales" prévue le week-end du 20 et 21 septembre est reportée au 25 et 26 octobre 2008 à la salle "Le Rivoli" à Saint-Médard.